



Un Institut du Barreau de Bordeaux

L'IDPP regroupe les Avocats du Barreau de Bordeaux exerçant dans les domaines du droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine et soumis à une obligation de formation continue en ces matières.

Nos modes de vie changent de plus en plus vite, le droit des personnes aussi ! C'est un droit en constante évolution qui implique donc une compétence juridique spécialisée et constamment réactualisée.



Contactez nous :

Personnes, Famille, Patrimoine

Maison de l'Avocat
1 rue de Cursol, 33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 44 20 76 - Fax. 05 56 79 14 33
contact@barreau-bordeaux.com

www.barreau-bordeaux.avocat.fr

Un Institut

au service des justiciables

Le droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine englobe des situations les plus variées auxquelles chacun d'entre nous peut être confronté, à tous les stades de la vie, à tous les âges de la vie :



■ **dès avant la naissance :** reconnaissance des enfants à naître, nom de famille, procréation médicale assistée, statut de l'embryon

■ **organiser sa vie de couple, son patrimoine :** anticiper les conséquences juridiques du mariage - pacs - concubinage, de l'achat d'un bien mobilier ou immobilier



■ **organiser sa vie avec ses enfants :** filiation, autorité parentale, familles recomposées, pension alimentaire



■ **gérer une séparation, un divorce :** liquidation des intérêts patrimoniaux, calcul des créances entre partenaires, indivision, droit fiscal de la famille



■ **protéger la personne fragilisée** en raison de son âge, de la maladie : droit des tutelles

■ **droit de la responsabilité civile :** contrats d'assurance, contrats de bail, contrat de vente...



■ **en matière de succession et de donation :** résoudre les conflits familiaux entre les héritiers ou avec le conjoint survivant, protection du partenaire non marié



Un Institut

au cœur de la ville et de la société civile

Des Partenariats avec :

- l'Université de Bordeaux
- le Centre Européen d'Études et de Recherches en Droit de la Famille et des Personnes (CERFAP)
- la Chambre des Notaires
- l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL)
- le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 33)
- les collectivités territoriales, les associations et institutions ayant une activité dirigée vers les particuliers.

Des Permanences d'Avocats pour renforcer l'accès au droit :

- en matière de logement : conflits entre les propriétaires et les locataires
- intervention des Avocats dans les centres hospitaliers de soins psychiatriques de Charles Perrens et de Cadillac : assister les personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et d'hospitalisation sans leur consentement.
- en droit de la famille dans le cadre du partenariat avec le CIDFF